



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 11 avril 2017 à 20h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Ste-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M<sup>mes</sup> les conseillères :                    Josyane Desjardins  
    P. Lorraine St.James Lapalme  
    Sylvie Lapierre

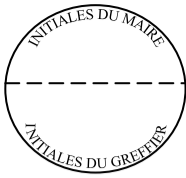
MM. les conseillers :                        Renald Corriveau  
    Paul Jones  
    Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

Sont également présents :                M. Stéphane De Serre, directeur  
    général  
    M<sup>e</sup> Chantal Bergeron, greffière  
    M<sup>me</sup> Sylvie Huot, responsable des  
    communications et adjointe de  
    direction

#### ORDRE DU JOUR

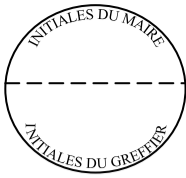
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
  - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2017
3. Affaires du Conseil
  - 3.1 Demande au ministre de la Justice de désigner un célébrant pour les mariages
  - 3.2 Stationnement d'urgence AMT sur un terrain de la ville - Opposition
4. Règlements
  - 4.1 Avis de motion - Règlement n° 649-1 modifiant le règlement sur les compteurs d'eau
  - 4.2 Adoption - Règlement n° 615-11-6 modifiant le règlement n° 615-11 décrétant l'imposition des tarifs relatifs aux biens et services rendus par la Ville
5. Communications
6. Direction générale
7. Environnement
  - 7.1 Autorisation à Conseiller Forestier Roy à procéder à une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC pour la réalisation du contrôle biologique des insectes piqueurs



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 7.2 Paiement à Les Compteurs Lecomte Itée pour l'acquisition et la certification de compteurs d'eau
8. Greffe et affaires juridiques
  - 8.1 Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement sur le règlement d'emprunt n° 665 pour des travaux d'infrastructures de rue sur la rue de l'Harmonie
  - 8.2 Remboursement - Installation d'un compteur d'eau au 91, rue Industrielle
  - 8.3 Remboursement - Dommages causés à un véhicule
9. Informatique
10. Loisirs
  - 10.1 Subvention Exporail
11. Parc, espaces verts et aménagement public
  - 11.1 Attribution du contrat de rénovation des bâtiments municipaux
12. Ressources humaines
  - 12.1 Autorisation de signature de la lettre d'entente 2017-01 entre le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4821, et la Ville de Delson
  - 12.2 Rapport d'embauche - Personnel du camp de jour pour la saison 2017
13. Sécurité publique
14. Travaux publics
  - 14.1 Autoriser la signature de la lettre d'entente concernant les travaux d'entretien du trop-plein Puits de chute et l'ouverture de la vanne vers l'usine d'épuration
  - 14.2 Demande de consentement municipal par Bell Canada pour pose de fibre aérien sur poteau et toron déjà existant sur la rue Principale Sud
15. Trésorerie
  - 15.1 Approbation de la liste n° 1 des comptes à payer de mars 2017
  - 15.2 Ratification de la liste des chèques et des déboursés de mars 2017
  - 15.3 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activité budgétaires
  - 15.4 Dépôt du rapport des transferts budgétaires autorisés
  - 15.5 Dépôt état des revenus et dépenses comparatifs au 24 mars 2016 et 2017
  - 15.6 Dépôt du rapport d'activités du trésorier pour l'année 2016 en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités
  - 15.7 Nomination d'un vérificateur externe pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### 16. Urbanisme

- 16.1 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, lots 3 130 999 et 3 131 000

### 17. Affaires nouvelles

### 18. Dépôt de documents

### 19. Période d'intervention des membres du Conseil

### 20. Période de questions

### 21. Levée de la séance

112-17

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

113-17

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2017**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2017 a été remise à chaque membre du Conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

114-17

#### **DEMANDE AU MINISTRE DE LA JUSTICE DE DÉSIGNER UN CÉLÉBRANT POUR LES MARIAGES**

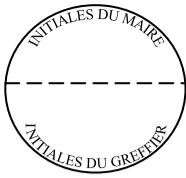
CONSIDÉRANT que l'article 366 du Code civil du Québec permet de demander au ministre de la Justice que soient désignés célébrants compétents pour célébrer des mariages et des unions civiles les maires, les membres de conseils municipaux ou de conseils d'arrondissements et les fonctionnaires municipaux;

CONSIDÉRANT que M. Christian Ouellette, maire, désire célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la ville de Delson.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE la Ville de Delson demande au ministre de la Justice de désigner le maire Christian Ouellette célébrant compétent pour célébrer des mariages civils ou des unions civiles sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

115-17

### **UTILISATION DU TERRAIN SITUÉ À L'EST DU STATIONNEMENT INCITATIF GEORGES-GAGNÉ SUD, LOT 4 703 951, COMME STATIONNEMENT D'URGENCE - OPPOSITION**

CONSIDÉRANT que d'ici l'achèvement de la construction du nouveau pont Champlain vers la fin de l'année 2018, des mesures d'urgences sont prévues;

CONSIDÉRANT que le terrain situé à l'est du stationnement incitatif Georges-Gagné Sud, lot 4 703 951, a été identifié par l'Agence métropolitaine de transport (AMT) pour servir de stationnement d'urgence avant l'ouverture du nouveau pont;

CONSIDÉRANT que la Société Gestrans, consultante en transport, déconseille l'usage de ce terrain comme stationnement d'urgence puisqu'il en découlerait un danger pour la sécurité des usagers de la route et du transport en commun;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant accepterait que l'AMT se serve du stationnement de l'ancien aréna Wilfrid-Lamarche temporairement et en cas d'urgence seulement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal manifeste son opposition à l'utilisation du terrain situé à l'est du stationnement incitatif Georges-Gagné Sud, lot 4 703 951, comme stationnement d'urgence.

QU'une copie de la résolution soit envoyée au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, au Conseil intermunicipal de transport Roussillon, à l'Agence métropolitaine de transport, à la Ville de Saint-Constant et à la Ville de Sainte-Catherine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

116-17

### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 649-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES COMPTEURS D'EAU**

AVIS DE MOTION est donné par M. Jean-Michel Pepin, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du *Règlement n° 649-1 modifiant le règlement sur les compteurs d'eau*.

117-17

### **ADOPTION - RÈGLEMENT N° 615-11-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 615-11 DÉCRÉTANT DIVERS TARIFS AUX BIENS ET SERVICES RENDUS PAR LA VILLE**

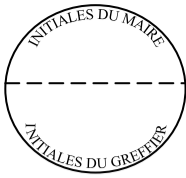
CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 14 mars 2017, un avis de motion a été donné relativement au *Règlement n° 615-11-6*;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu une copie du règlement dans le délai requis et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement n° 615-11-6 modifiant de nouveau le règlement n° 615-11* décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services rendus par la Ville de Delson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

118-17

### **AUTORISATION À CONSEILLER FORESTIER ROY INC. À PROCÉDER À UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MDDELCC POUR LA RÉALISATION DU CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS**

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson a attribué un contrat à Conseiller forestier Roy inc. pour le contrôle biologique des insectes piqueurs pour les années 2017 à 2021 lors de la séance ordinaire du 14 mars 2017, résolution n° 74-17;

CONSIDÉRANT qu'un certificat d'autorisation du MDDELCC doit être obtenu avant le début des travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise Conseiller forestier Roy inc. à procéder, au nom de la Ville de Delson, à une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC pour des travaux de contrôle biologique des insectes piqueurs sur le territoire de la Ville et que cette autorisation soit accompagnée du certificat de conformité à la réglementation municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

119-17

### **PAIEMENT À LES COMPTEURS LECOMTE LTÉE POUR L'ACQUISITION ET LA CERTIFICATION DE COMPTEURS D'EAU**

CONSIDÉRANT le contrat attribué à Les Compteurs Lecomte Ltée lors de la séance ordinaire du 12 juillet 2016, résolution n° 304-16;

CONSIDÉRANT la réception des factures n° 45987 et n° 46169 au montant total de 12 959,56 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement à Les Compteurs Lecomte Ltée d'une somme de 12 959,56 \$, taxes incluses, pour la fourniture de compteurs d'eau et la certification d'installation de compteurs d'eau.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-412-06-725, règlement d'emprunt n° 650.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-04-044 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

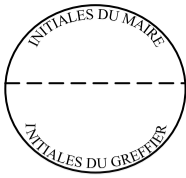
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

120-17

### **DÉPÔT DU CERTIFICAT - TENUE DE REGISTRE SUR LE RÈGLEMENT N° 665 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE RUE SUR LA RUE DE L'HARMONIE**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat préparé par le greffier adjoint suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue de 9 h à 19 h le 3 avril 2017 à l'hôtel de ville de Delson relativement au *Règlement n° 665 autorisant une dépense de 2 844 950 \$ et décrétant un emprunt de 2 222 320 \$ pour l'exécution de travaux de construction des infrastructures de rue et de travaux connexes sur la rue de l'Harmonie.*

Le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter puisque le nombre de signatures requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu n'a pas été atteint.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**121-17**

### **REMBOURSEMENT À LES ENTREPRISES YVES PATENAUDE ENR.**

CONSIDÉRANT que des complications sont survenues lors de l'installation, le 17 janvier 2017, d'un compteur d'eau au 91-99, rue Industrielle.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le remboursement d'une facture au montant de 225 \$ en faveur de Les Entreprises Yves Patenaude enr. relativement à l'installation prévue d'un compteur d'eau au 91-99, rue Industrielle à Delson.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-04-043 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**122-17**

### **REMBOURSEMENT POUR DOMMAGES À UN VÉHICULE**

Il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le remboursement d'une facture au montant de 195 \$ dans le dossier n° 63203 concernant des dommages à un véhicule.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-04-049 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**123-17**

### **PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CANADIENNE D'HISTOIRE FERROVIAIRE (EXPORAIL) - SOUTIEN FINANCIER**

CONSIDÉRANT que l'Association canadienne d'histoire ferroviaire offre à la Ville de renouveler le partenariat visant à obtenir du financement en contrepartie d'un accès gratuit illimité aux activités régulières du musée ferroviaire canadien pour les citoyens de Delson et d'une visibilité offerte à la Ville sur le site du musée et sur son dépliant de programmation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise M. Christian Ouellette, maire, ou en son absence le maire suppléant, et M<sup>e</sup> Chantal Bergeron, greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole de partenariat avec l'Association canadienne d'histoire ferroviaire.

QUE le conseil municipal autorise le paiement d'un soutien financier de 15 200 \$ à l'Association canadienne d'histoire ferroviaire.

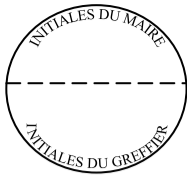
QUE le certificat du trésorier n° 2017-04-046 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**124-17**

### **ATTRIBUTION DE CONTRAT À CONSTRUCTION RICHELIEU INC. POUR LA RÉNOVATION DE CERTAINS BÂTIMENTS**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour des travaux de rénovation de certains bâtiments et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit:



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

Description	Soumissionnaire				
	Construction Richelieu inc.	Constructions J. Boulais inc.	Afcor Construction inc.	Les constructions GMP inc.	Trempro Construction inc.
Travaux centre communautaire	486 284,79 \$	508 102,00 \$	557 012,45 \$	585 550,00 \$	711 973,00 \$
Travaux La Jonction	80 371,00 \$	84 900,00 \$	108 045,13 \$	126 071,00 \$	191 183,14 \$
Sous-total	566 655,79 \$	593 002,00 \$	665 057,58 \$	711 621,00 \$	903 156,14 \$
Contingences	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$
Sous-total	616 655,79 \$	643 002,00 \$	715 057,58 \$	761 621,00 \$	953 156,14 \$
TPS (5,000%)	30 832,79 \$	32 150,10 \$	35 752,88 \$	38 081,05 \$	47 657,81 \$
TVQ (9,975%)	61 511,42 \$	64 139,45 \$	71 326,99 \$	75 971,69 \$	95 077,32 \$
<b>TOTAL</b>	<b>709 000,00 \$</b>	<b>739 291,55 \$</b>	<b>822 137,45 \$</b>	<b>875 673,74 \$</b>	<b>1 095 891,27 \$</b>

CONSIDÉRANT que le moins-disant conforme est Construction Richelieu inc. pour la somme de 709 000 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que le montant de 80 371 \$, avant taxes, soumis par Construction Richelieu inc. pour les travaux de rénovation au bâtiment La Jonction dépasse largement l'estimation des coûts prévus par la Ville pour ce projet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat au moins-disant Construction Richelieu inc. pour des travaux de rénovation extérieur et intérieur du Centre communautaire pour la somme de 486 284,79 \$, plus les taxes applicables, et de retirer du contrat les travaux de rénovation extérieur et intérieur du bâtiment La Jonction.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-702-01-711, règlement d'emprunt n° 658.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-04-050 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

125-17

### **AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE 2017-01 ENTRE LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 4821, ET LA VILLE DE DELSON**

CONSIDÉRANT que suite à la signature de la convention collective le 18 juillet 2016 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2023, les parties ont discuté de l'application à donner à la prise de vacances des employés saisonniers, temporaires et des brigadières.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le Conseil autorise le maire et le directeur général, ou lors d'incapacité d'agir leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Ville de Delson, la lettre d'entente n° 2017-01 intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4821, relative aux vacances des employés saisonniers, temporaires et des brigadières.

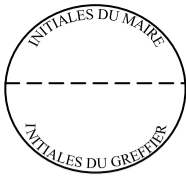
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

126-17

### **EMBAUCHE DU PERSONNEL DU CAMP DE JOUR POUR LA SAISON 2017**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher du personnel pour couvrir les besoins d'animation au Service des loisirs pour l'année 2017.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le conseil municipal autorise l'embauche à titre de moniteur/animateur et accompagnateur les personnes mentionnées dans la liste jointe en annexe A pour faire partie intégrante de la présente résolution.

QUE les candidats retenus aux postes de moniteurs/animateurs et accompagnateurs participent aux rencontres d'équipe, aux rencontres de formation et de planification, au cours de premiers soins et RCR, à la rencontre de parents ainsi qu'aux huit semaines d'activités du camp de jour, soit du 26 juin au 20 août 2017 en plus des autres besoins du Service des loisirs.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-04-048 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

127-17

### **AUTORISER LA SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE CONCERNANT LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU TROP-PLEIN PUIITS DE CHUTE ET L'OUVERTURE DE LA VANNE VERS L'USINE D'ÉPURATION**

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Catherine présente une lettre d'entente concernant les travaux d'entretien du trop-plein Puits de chute et l'ouverture de la vanne vers l'usine d'épuration devant être signée par les villes de Delson, Sainte-Catherine et Saint-Constant ainsi que par la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie;

CONSIDÉRANT que cette entente prévoit une répartition des coûts entre les trois villes pour une intervention ponctuelle de l'enlèvement de la vanne;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Catherine assurerait la gestion des travaux et engagerait les dépenses nécessaires pour réaliser les travaux proposés, évalués à 12 500 \$, dont la répartition des coûts serait comme suit:

- 9 % à la Ville de Delson;
- 53 % à la Ville de Saint-Constant;
- 38 % à la Ville de Sainte-Catherine.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service technique et travaux publics à signer la lettre d'entente concernant les travaux d'entretien du trop-plein Puits de chute et l'ouverture de la vanne vers l'usine d'épuration.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-04-045 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

128-17

### **DEMANDE DE CONSENTEMENT MUNICIPAL PAR BELL CANADA POUR POSE DE FIBRE AÉRIEN SUR POTEAU ET TORON DÉJÀ EXISTANT SUR LA RUE PRINCIPALE SUD**

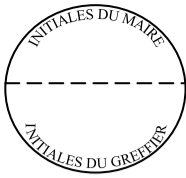
CONSIDÉRANT que le Service technique et travaux publics a reçu une demande de consentement municipal de Bell Canada pour la pose de fibre aérien sur poteau et toron déjà existant situé dans l'emprise de la Ville sur environ 300 mètres le long de la rue Principale Sud, entre les numéros civiques 30 et 56, et la pose d'un terminal sur poteau.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service technique et travaux publics à signer la demande de consentement municipal présentée par Bell Canada concernant les travaux de fibre aérien sur poteau et toron déjà existant et la pose d'un terminal sur poteau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

129-17

### **LISTE N° 1 DES COMPTES À PAYER DE MARS 2017**

CONSIDÉRANT que le trésorier a présenté un document daté du 24 mars 2017 détaillant la liste n° 1 des factures pour le mois de mars 2017.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve telle que présentée la liste n° 1 des comptes à payer pour le mois de mars 2017 totalisant une somme de 177 627,16 \$.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-04-041 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

130-17

### **RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS DU 25 FÉVRIER AU 24 MARS 2017**

CONSIDÉRANT que, dans le cadre des opérations quotidiennes de la Ville de Delson, le Service de la trésorerie doit émettre des chèques et des déboursés directs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques numéros 15959 à 16123 inclusivement d'une somme de 1 482 667,84 \$ et des déboursés par débit direct d'une somme de 47 843,27 \$, pour la période du 25 février au 24 mars 2017, pour un total de 1 530 511,11 \$, le tout tel que plus amplement détaillé dans un document préparé par le trésorier en date du 24 mars 2017.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-04-042 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉ BUDGÉTAIRE DU 25 FÉVRIER AU 23 MARS 2017**

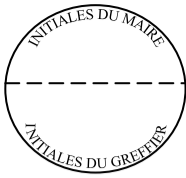
Conformément à l'article 5.10 du *Règlement n° 660 en matière de délégation, de contrôle et de suivis budgétaires*, le Conseil prend acte du dépôt par le trésorier du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires pour la période du 25 février au 23 mars 2017.

### **DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS DU 25 FÉVRIER AU 24 MARS 2017**

Conformément à l'article 5.18 du *Règlement n° 660 en matière de délégation, de contrôle et de suivis budgétaires*, M. Michel Barbeau, trésorier, dépose au Conseil le rapport des transferts budgétaires autorisés du 25 février au 24 mars 2017.

### **DÉPÔT DE DOCUMENTS : ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES COMPARATIFS AU 24 MARS 2016 ET 2017**

Conformément à l'article 105.3 de la *Loi sur les cités et villes* et du *Règlement n° 660 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire*, M. Michel Barbeau, trésorier, dépose au Conseil l'état des revenus et dépenses de la Ville au 24 mars 2016 et 2017.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### DÉPÔT DE DOCUMENTS : RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER POUR L'ANNÉE 2016 (LOI SUR LES ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS)

Conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), M. Michel Barbeau, trésorier, dépose au Conseil, le rapport d'activités du trésorier, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016.

131-17

### NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

CONSIDÉRANT que l'article 108 de la *Loi sur les cités et villes* oblige le Conseil à nommer un vérificateur externe pour au plus trois exercices financiers.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal nomme la firme Lefavre Labrèche Gagné sncrl, CPA, pour la vérification des états financiers 2016 pour une somme de 13 845 \$, plus les taxes applicables.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-04-047 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

132-17

### CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS SUR LES LOTS 3 130 999 ET 3 131 000

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'une opération cadastrale (permis de lotissement) formulée par M. Daniel Bérard, arpenteur-géomètre, pour le compte de Groupe Lacombe inc., propriétaire des lots 3 130 999 et 3 131 000 sur la rue Principale Sud;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à mettre en œuvre le projet de développement approuvé en 2015;

CONSIDÉRANT qu'afin d'obtenir un permis de lotissement ainsi qu'un permis de construction, le propriétaire doit céder gratuitement la superficie de terrain ou verser la somme d'argent nécessaire aux fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels et ce, conformément aux exigences du Règlement de lotissement n° 902 en vigueur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QU'un montant d'argent représentant 10% de la valeur des lots 3 130 999 et 3 131 000 soit exigé à titre de contribution aux fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels.

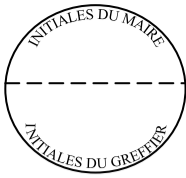
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du Conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Les membres du Conseil répondent aux questions posées par l'assistance.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**133-17**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 20 h 53.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Christian Ouellette, maire

---

M<sup>e</sup> Chantal Bergeron, greffière